



## EXPOSITION « CAHUZ'ARTS 2025 »



Chers amis artistes amateurs,

L'association « Cahuz'arts » et la Mairie de Cahuzac sur Vère vous invitent à exposer quelques-unes de vos œuvres, aux côtés des artistes amateurs de l'association.

Cette exposition aura lieu dans les deux salles de la Maison des Associations, 1 rue de l'Escalfadou, 81140, Cahuzac sur Vère

**les samedi 21 et dimanche 22 juin 2025.**

Les heures d'ouverture seront de 10 h à 12h30, 13h30 à 17h30.

**Le vernissage de l'exposition aura lieu le samedi 21 juin à 16 h.**

- **Chaque artiste pourra exposer 3 œuvres**, dont le format ne pourra dépasser 80 cm sur 80 cm. Pour faire écho à la Fête de la Musique, chaque artiste peut exposer une ou des œuvres sur **le thème de la musique**.
- L'association se réserve le droit de ne plus accepter d'inscriptions au-delà de la capacité d'accueil des salles de la Maison des Associations.
- Les peintures sur toile, dessins, aquarelles et pastels devront comporter un système d'accrochage solide (ex : crochets dans les montants sur les côtés, anneaux solidement collés pour les cartons entoilés...), ainsi qu'une étiquette comportant le nom, le prénom, l'adresse de l'artiste ainsi que le titre de l'œuvre, avec son prix éventuel. Les dessins, aquarelles et pastels devront être encadrés.
- **Les œuvres doivent être déposées le vendredi 20 juin, de 14h à 16h à la Maison des Associations.** Il est conseillé d'apporter des petits chevalets, au cas où l'installation se ferait sur des tables. **Les œuvres devront être impérativement retirées** le dimanche à la fermeture de l'exposition (17h30), l'association devant rendre la salle le lundi matin.
- **Les ventes éventuelles** se feront entre acheteurs et vendeurs, sans aucune implication des organisateurs.

**Les œuvres restent sous la responsabilité des artistes exposants.** L'association et la Mairie de Cahuzac sur Vère déclinent toute responsabilité en cas de perte, d'avarie, de vol ou incendie des œuvres exposées. Il est conseillé aux exposants de souscrire une assurance individuelle, conformément à la législation en vigueur dans le monde de l'art. La signature du bulletin d'inscription vaut approbation du présent règlement et exclut tout recours contre l'association.

Pour vous inscrire à notre **Exposition Cahuz'arts 2025**, veuillez nous retourner **avant le 23 mai 2025** le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un **chèque de 10 €**, pour participation aux frais. Le chèque doit être libellé à l'ordre de : **Cahuz'arts** .

N'hésitez pas à venir exposer vos œuvres en toute simplicité, juste pour l'amour de l'art !

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter ce numéro : 06 27 30 35 88, ou écrire à cette adresse mail : [atelierscahuzarts@sfr.fr](mailto:atelierscahuzarts@sfr.fr)

Toute l'équipe de l'association, vous remercie de participer à son **Exposition « Cahuz'arts 2025 »**.

Le Président :



## BULLETIN d'INSCRIPTION à l'Exposition « CAHUZ'ARTS 2025 »



A retourner avant le 23 mai 2025

Nom : .....

Prénom : .....

Pseudo : .....

Adresse : .....

.....

.....

Adresse mail :

.....

N° de Téléphone :

.....

NATURE de l'œuvre (1)	Titre de l'œuvre	Prix éventuel

(1) Huile, acrylique, aquarelle, dessin, pastel, etc.

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du **chèque de 10€** pour participation aux frais, libellé à l'ordre de : **Cahuz'arts**. Il doit être adressé à :

**Henri HADIDA**, 350 route des Vignals, 81140, Vieux.

Date :

Signature :